Affiché le 19 novembre 2025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES : CONCESSION DE SERVICE

Exploitation d'une activité de guinguette (bar – restauration - animations)

Dès 2019, une guinguette saisonnière (d'avril à fin septembre) a pu proposer au public une offre de restauration, de bar et un espace d'animations. Initialement positionnée sur le quai d'Aiguillon, la guinguette accueille désormais le public au sein du square jouxtant l'esplanade piétonne du quai d'Aiguillon.

Compte-tenu du succès de cette formule et du planning des études et des aménagement des rives du Léguer, la Ville souhaite reconduire une mise en concurrence pour l'exploitation d'une guinguette pour une période de trois (3) ans, pour les trois saisons à venir 2026, 2027 et 2028. **Le contrat prendra la forme d'une concession de service, régi par le code de la commande publique.**

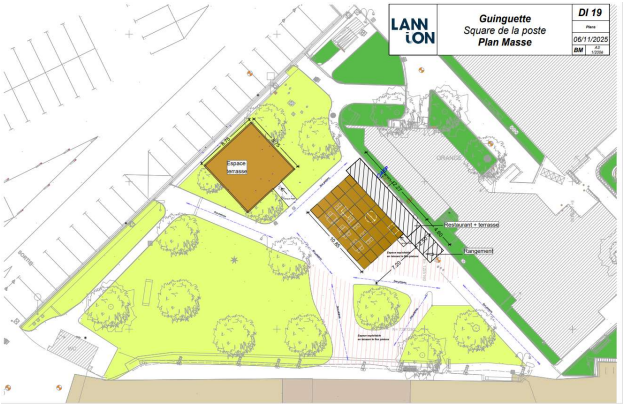

La guinguette doit offrir :
- un débit de boissons et une restauration à prix abordables ;
- et des animations de qualité, variées et éclectiques de type programmation musicale, arts de rues, etc. Les animations s'adressent à tous les publics et doivent contribuer à l'animation des quais et à la fréquentation du centre-ville.

La mise à disposition des biens (conteneur équipé du matériel professionnel de base + licence IV) et du domaine public est conclue pour trois saisons (2026 à 2028) moyennant le paiement d'une redevance annuelle constituée d'une part fixe (10 000 € HT pour 2026) et d'une part variable sur chiffre d'affaires.

La guinguette devra être ouverte sur une période minimale de 6 mois, à savoir de début avril à fin septembre avec possibilité d'ouvrir ponctuellement en dehors de la période en fonction des animations ou événements.

Le cahier des charges et ses annexes sont téléchargeables sur le site Internet de la ville de Lannion (www.lannion.bzh), sur le site Mégalis (https://marches.megalis.bretagne.bzh) ou peuvent être retirés à l'accueil de l'hôtel de ville de Lannion.

Les candidats remettront pour le **dimanche 4 janvier 2026** - 23 heures 59 au plus tard sous format papier ou numérique à Monsieur le Maire de LANNION – Place du Général Leclerc – 22300 LANNION - administration@lannion.bzh OU https://marches.megalis.bretagne.bzh

Un dossier comprenant les pièces ci-dessous :
- Une note descriptive du projet (motivation, moyens humains et matériels, mode de gestion et modalités organisationnelles, proposition de scénographie)
- un projet de programme prévisionnel d'animations
- un projet de cartes des plats et des boissons (avec mention des produits et de leur provenance) et des prix ;
- une proposition de part variable de la redevance ;
- le budget prévisionnel.

Les propositions seront analysées par la commission municipale ad hoc au regard des critères d'appréciation suivants : Motivation du candidat - Parcours du candidat - Cohérence du projet tant financier qu'organisationnel - Qualité et richesse du volet animation - Qualité et prix de la carte - Implication dans les enjeux écologiques : favoriser la vaisselle lavable à jetable, provenance locale et biologique des produits

A l'issue des auditions et négociations avec les candidats les mieux notés la commission proposera l'attribution de la concession.